

07 déc 2018 -16:55

Appartient à [Conseil des ministres du 7 décembre 2018](#)

Avis conforme sur le projet d'arrêté du gouvernement germanophone relatif aux formations professionnelles destinées aux demandeurs d'emploi

Sur proposition du ministre de l'Emploi Kris Peeters, le Conseil des ministres a émis un avis conforme sur le projet d'arrêté du gouvernement germanophone relatif aux formations professionnelles destinées aux demandeurs d'emploi.

Ce projet d'arrêté fixe, pour ce qui concerne la Communauté germanophone, les conditions en matière de dispense de disponibilité avec maintien des allocations en cas d'études, de formation ou de stage et abroge les dispositions à cet égard de l'arrêté royal du 25 novembre 1991 portant réglementation du chômage. En application de l'article 6 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles tel que modifié par l'article 22 de la loi spéciale du 6 janvier 2014 relative à la sixième réforme de l'Etat, le Conseil des ministres émet un avis conforme sur le projet d'arrêté en question.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et
ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs,
chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique